

Initiatives ministérielles

non seulement comme il le fait actuellement pour recouvrer les prêts des étudiants en souffrance, mais pour récupérer toutes les sommes dues à tous les organismes et ministères fédéraux? Pour contourner le système, on a recours à des agences de recouvrement. La ministre de la Justice devrait avoir honte d'avoir permis à ce projet de loi d'être entériné par le Cabinet.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je ne me répète pas.

M. Baker: J'espère que cela a été consigné au compte rendu. La ministre de la Justice vient de faire une déclaration. Elle affirme ne pas se répéter. Eh bien, j'espère qu'elle va nous préciser au moins une fois ce qu'il en est, car tout ce projet de loi est vraiment inadmissible.

La deuxième partie du projet de loi qui est vraiment inacceptable est l'imposition d'un nouveau fardeau aux sociétés d'État figurant à l'Annexe 3 de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a trois annexes.

La première énumère les ministères gouvernementaux, la deuxième, les sociétés d'État rattachées à des ministères fédéraux et la troisième, les sociétés d'État appartenant en totalité au gouvernement fédéral. Le projet de loi force les sociétés d'État à percevoir de l'argent et on s'attend à ce qu'elles versent des dividendes.

En d'autres termes, tout ce projet de loi tend à faire en sorte que les sociétés d'État deviennent rentables pour le gouvernement, par le biais d'une autre partie du projet de loi, en ayant recours à des frais d'utilisation dans certains cas. C'est là l'idéologie du gouvernement fédéral. La Société Radio-Canada ne figure pas à l'Annexe 3 de la Loi sur la gestion des finances publiques, car elle est considérée comme une institution culturelle qui n'est pas visée.

Prenons le cas des sociétés d'État oeuvrant actuellement dans le secteur des ressources naturelles et notamment celui de l'Office canadien du poisson salé. La semaine dernière, la moitié des employés de la société ont reçu leur avis de licenciement. Cette société devait être la seule à acheter et à commercialiser ce que nous appelons le poisson salé, c'est-à-dire un poisson qui est ouvert, qui est salé, puis séché.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Est-ce là une recette?

M. Baker: À mon époque, nous le faisons sécher sur ce que nous appellions des claies de séchage. Maintenant, ce sont des machines qui font le travail.

L'Office canadien du poisson salé a rempli cette fonction essentielle. Aujourd'hui, il connaît des difficultés parce qu'il doit beaucoup d'argent au gouvernement du Canada. C'est un phénomène relativement récent. Quelle en est la cause? Eh bien, c'est le gouvernement du Canada. Ce dernier, selon moi, a provoqué la crise dans l'industrie canadienne des pêches.

Une voix: Comment l'a-t-il fait?

M. Baker: Le député demande comment le gouvernement a pu causer ce problème. Aujourd'hui, j'ai reçu une liste à jour des numéros des licences qui ont été délivrées pendant l'année en cours à des intérêts étrangers. Au total, 135 licences de navires-usines ont été délivrées à Cuba, au Japon, à l'U.R.S.S., à la Bulgarie, à la Norvège, à la Pologne et aux États-Unis. Ce chiffre a augmenté par rapport à l'an dernier et même par rapport à l'année précédente.

Qui a causé la crise dans l'industrie des pêches de l'est du Canada? Quand le nombre de navires étrangers qui pêchent à l'intérieur de notre limite de 200 milles, en vertu de licences délivrées par le gouvernement du Canada, est supérieur au nombre de navires hauturiers que nous possédons au Canada, il y a évidemment un problème. Je ne parle pas de l'extérieur de la limite de 200 milles, comme le député l'a fait précédemment. J'allais lui rappeler le rapport avec la Namibie. Il s'agit d'un phénomène récent au Canada. La Namibie, qui est située dans le sud de l'Afrique, a déclaré, il y a environ trois semaines, qu'elle allait prévenir chaque pays étranger de sortir de ses eaux. Elle l'a fait. Imaginez un peu, le gouvernement namibien. J'ai vérifié et constaté qu'il y avait une centaine de navires-usines européens dans leur zone en Namibie. La Namibie les a menacés. Ils sont partis, il y a environ deux semaines et demie, et se sont dirigés à toute vapeur dans l'océan Atlantique. Où sont-ils allés, entre autres? Certains se sont rendus directement au large de la côte est du Canada et ont commencé à pêcher juste à l'extérieur de la limite de 200 milles, dans les bas-fonds.

Nos avions de recherche et de surveillance survolent ces navires depuis deux semaines. Ils prennent des photographies et, au moyen des instruments perfectionnés qu'ils ont à bord, ils observent les activités de ces navires. Les équipages ont découvert que certains des navires chassés de la Namibie pêchaient au large de la côte est du Canada. Ils y prennent une espèce de poisson plat, qu'ils vont exterminer. Je ne parle pas du désastre qui se produit à l'extérieur car même les pays d'Afrique qui